Fédération Syndicaliste Force Ouvrière CHEMINOTS FO

Retraités Cheminots

http://www.fo-cheminots.com/retraites.html

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,2%

2023 : + 4,9%

2024 : +2,0%

2025 : +0,8%

2026 : +3,4% (janvier à août) et

+ 2,4%depuis un an

Evolution des pensions :

+5,3% au 1er janvier 2024

+2,2% au 1er janvier 2025

+0,9 au 1er janvier 2026

+1,6% au 1er novembre 2024 pour les retraites complémentaires

0% pour les retraites complémentaires en 2025 et 2026 (faute d'accord entre les OS et le patronat)

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités SNCF : 0809 400 110 (numéro vert)



NON A LA DESINDEXATION DES PENSIONS !

Force Ouvrière dénonce les déclarations des ministres de l'Économie, Roland Lescure, et des Comptes publics, David Amiel, qui veulent une nouvelle fois faire des retraités une variable d'ajustement budgétaire pour le budget 2027.

Ils remettent en cause l'indexation des pensions sur l'inflation, pourtant prévue par le Code de la Sécurité sociale (article L.161-23-1) afin de préserver le pouvoir d'achat des retraités. Certes, le Parlement peut décider d'une revalorisation partielle ou même y déroger, ce qui s'est déjà produit.

Après avoir tenté, avec leurs prédécesseurs, d'imposer une « année blanche » aux retraités, le gouvernement avait dû reculer face à la mobilisation des parlementaires et surtout à la fronde des retraités.

Pourquoi vouloir aujourd'hui imposer une « année blanche perpétuelle » aux 18 millions de retraités ? Faudrait-il encore les faire payer pour répondre aux contraintes budgétaires, notamment au détriment des dépenses sociales ?

Les retraités FO refusent ce nouveau recul de leurs droits. En dix ans, les insuffisances de revalorisation leur auraient déjà fait perdre l'équivalent de **deux à trois mois de pension**. Ils refusent également toute autre remise en cause comme l'abattement fiscal de 10 %, qui contribue à compenser la baisse de revenus lors du passage à la retraite.

Ça suffit ! Les retraités ne sont pas des vaches à lait !

Revalorisation annuelle des pensions et rattrapage du pouvoir d'achat !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

7 Passage Tenaille — 75014 PARIS Tél.: 01 4 0 52 86 04 — email : federation@fo-cheminots.fr

Retraités FO Cheminots

MOTION DU BUREAU NATIONAL
DE LA SECTION FEDERALE RETRAITES FO CHEMINOTS

La section Fédérale des retraités FO cheminots réunie en Bureau National le 4 Juin 2026, fait sienne la résolution nationale du 26ème congrès confédéral d'Avril 2026 notamment sur la question de la guerre.

"Le congrès rappelle sa condamnation des guerres et des massacres qui sévissent dans le monde. Il exige le cessez le feu partout dans le monde et en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des massacres en Palestine.

Le congrès appelle les syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre".

Pour cela nous demandons à toutes les structures syndicales de la CGT-FO (Confédération, Fédérations, Unions Départementales et syndicats) de tout mettre en œuvre pour son application concrète.

Dans ce sens le Bureau National retraités FO cheminots a pris connaissance d'un meeting international du 20 juin à Londres contre la guerre et le génocide en Palestine auquel participeront des délégations syndicalistes de nombreux pays.

A bas la guerre, de l'argent pour les salaires et les pensions, de l'argent pour les hôpitaux, les écoles et les services publics.

Non à une économie de guerre, à un budget et à une loi de programmation militaire (LPM) avec des centaines de milliards d'euros pour la guerre (449 milliards sur 7 ans de 2024 à 2030), dont une nouvelle « rallonge » supplémentaire de 36 milliards en 2026 (soit 64,1 milliards par an).

Nous exigeons des mesures immédiates pour une désescalade de la situation de crise actuelle avec notamment le blocage des prix de l'énergie et des produits de premières nécessités. Le BN estime nécessaire l'organisation dès que possible par l'UCR avec si possible le G9, d'un appel national de mobilisation pour la revalorisation immédiate des pensions de retraites.

Adoptée à l'unanimité du Bureau National des retraités FO cheminots présents le 4 Juin 2026.

Une campagne décisive : nous avons besoin de vous

Chères et chers camarades,

Il n'est pas habituel que le secrétaire général de la Fédération s'exprime directement dans la lettre destinée à nos retraités. Si je le fais aujourd'hui, c'est parce que la campagne électorale qui s'engage revêt une importance toute particulière pour notre organisation. Du 19 au 26 novembre prochains, les cheminots de la SNCF éliront leurs représentants. Pour FO Cheminots, l'enjeu est majeur : franchir le seuil de la représentativité afin de porter plus fortement nos revendications, de défendre tous les cheminots et de peser davantage face à la Direction.

Cette bataille concerne toute notre Fédération. Nos syndicats et nos Unions régionales auront besoin de toutes les bonnes volontés. C'est pourquoi je souhaite inviter celles et ceux d'entre vous qui le peuvent et qui le souhaitent à se rapprocher de leurs structures pour leur proposer une aide concrète : tenir une permanence, participer au phoning, préparer ou diffuser du matériel, aider à l'organisation d'une initiative… Autant de tâches indispensables qui permettront également à nos militants en activité d'être davantage présents sur le terrain, au contact de leurs collègues.

Votre expérience, votre connaissance de l'entreprise et votre attachement à notre organisation sont précieux. Votre participation, même ponctuelle, peut contribuer très concrètement à notre réussite collective. Je sais pouvoir compter sur l'engagement fraternel de nombreux camarades retraités. Au nom de la Fédération, je vous remercie par avance pour l'aide que vous pourrez apporter à cette campagne décisive.

Fraternellement,

Daniel Ferté

Secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots

Changement du système d'information retraite de la CPR :

attaques en prévision contre les retraités !

La CPR change son système d'information retraite. L'ancien système appelé GCOS est maintenant trop ancien : technologie de moins en moins compatible avec les nouveaux systèmes, compétence des mainteneurs de plus en plus rare. Le nouveau système est issu de la MSA, qui connaitrait elle-même des difficultés à intégrer nos spécificités. On peut présager que pour les retraités déjà liquidés, les choses devraient à peu près bien se passer... Les montants des pensions pourraient un peu varier car le nouveau calculateur est à priori plus juste.

Certaines pensions pourraient donc diminuer légèrement, en raison d'un correctif sur certaines cotisations sociales (taux vraisemblablement erroné dans l'ancien système). Par contre, pour les retraitables du trimestre à venir, des questions se posent : des délais plus longs pour liquider les pensions, mais la stabilité réelle de cette nouvelle application dans un environnement réel n'est pas encore connue.

Ce changement s'accompagne, à compter du 1 er juillet 2026, des modifications suivantes :

- Sur les décomptes des pensions, disparition du numéro CP remplacé par celui de la sécu (numéro de Sécurité sociale aussi appelé NIR, composé des 13 premiers chiffres présents sur la carte Vitale).

- Egalement sur le nouveau bulletin de pension : Suppression du « cumul imposable »,et du « cumul prélèvement à la source ».

- Franchises médicales et participations forfaitaires prélevées automatiquement tous les mois sur la pension.

- Création d'un numéro d'adhérent (*) (aucune relation avec un quelconque de nos numéros connus) pour les nouveaux précomptes (directement prélevée sur la pension comme Mutuelle, ONCF, …) ou pour modifier ces derniers.

Pour trouver ce numéro dans son espace CPR, il faut cliquer sur l'icône en haut à droite de l'écran :  .

Cela ne présage rien de bon pour notre régime spécial !

Chacun devra vérifier le montant de sa pension et le dossier de liquidation des retraites pour les futurs retraités.

INFORMATIONS DIVERSES

Hausse du prix du gaz

Le prix repère de vente du gaz naturel augmente de 5,6 %. Le prix moyen passe ainsi de 162,89 à environ 172,05 €/MWh TTC. La hausse réelle sur la facture dépendra du contrat souscrit et du fournisseur. Tous les consommateurs ne verront donc pas nécessairement leur facture augmenter exactement de 5,6 %.

Médicaments

Refuser certains médicaments pourra entraîner une avance de frais. En effet, à partir de septembre, le mécanisme déjà appliqué aux médicaments génériques est étendu aux médicaments hybrides et biosimilaires (médicament qui contient le même principe actif qu'un médicament de référence qui a perdu son brevet). Si le patient refuse sans justification médicale le médicament substituable proposé par le pharmacien, il pourra perdre le bénéfice du tiers payant et devra avancer la totalité du prix. Le remboursement pourra par ailleurs être calculé sur la base du prix du médicament substituable, ce qui peut entraîner un reste à charge. Une mention médicale « non substituable » justifiée permet de conserver le bénéfice du tiers payant.

Seniors : aides à domicile

Le rehaussement du seuil d'âge pour bénéficier de l'exonération des cotisations patronales sur les aides à domicile passe à 80 ans au lieu de 70 ans jusqu'à présent. Cette mesure pourrait entraîner un surcoût allant jusqu'à 3 €/heure d'aide à domicile (crédit d'impôt de 50 % maintenu, mais ne compensant pas totalement la perte de l'exonération). Cette mesure touchera 350 000 seniors. Concrètement, il faudrait compter 60 €supplémentaires par mois pour 20 heures d'aide, 120 € pour 40 heures.

Le livret A, un taux d'intérêt un peu augmenté

Le taux d'intérêt annuel du livret A est fixé à 1,7 % (contre 1,5 %). Le taux d'intérêt annuel du livret d'épargne populaire (LEP) n'évolue pas : 2,5 %. Le taux d'intérêt annuel du LEP aurait dû être abaissé à 2,2 %, mais ce taux a bénéficié d'un « coup de pouce », conformément à la préconisation du gouverneur de la Banque de France. Plus de 12 millions de personnes détiennent aujourd'hui un LEP contre 7 millions en 2020 ».

La correction de déclaration des impôts

Comme chaque année, vous avez la possibilité de corriger votre déclaration d'impôts. Un service de correction en ligne est disponible dans votre espace Finances publiques (fonction « Accédez à la correction en ligne ») à partir du 29 juillet et jusqu'à fin novembre 2026.

30700 lits d'hôpitaux supprimés en 7 ans de macronisme !

Les hôpitaux et les cliniques ont perdu 2 300 lits en 2024 soit une baisse continue depuis 20 ans. Depuis que Macron est au pouvoir, entre 2018 et 2024, ce sont 30 700 lits qui ont été supprimés (2018 : 4200 ; 2019 : 3400 ; 2020 : 4 900 ; 2021 : 4300 ; 2022 : 6 700 ; 2023 : 4 900 ; 2024 : 2300).

Ma Prime Rénov'

Ma Prime Rénov' pour une rénovation, ne pourra plus être accordée si le logement conserve un chauffage au gaz après les travaux. La mesure concerne les maisons individuelles entrant dans le parcours de rénovation d'ampleur. L'objectif affiché par le gouvernement est d'accélérer la sortie des énergies fossiles.

HOMMAGES AUX NOTRES

Nous avons appris avec tristesse le décès de notre camarade Gonzalo SAN GEROTEO, qui avait notamment exercé les mandats de Secrétaire Général de l'Union des Services CENTRAUX (1977/1979), Trésorier puis secrétaire Fédéral de la Fédération FO des Cheminots (1979/1992) et d'autres mandats dans l'interprofessionnel.

Gonzalo faisait partie des doyens respectés de tous dans notre organisation par son parcours syndical à Force Ouvrière, mais également de son implication tout au long de sa retraite.

il nous avait confié, lors des dernières réunions où il avait pu être présent, être fier et heureux de pouvoir constater que la jeunesse continuait le combat et de construire notre organisation chez les cheminots.

